



Votation du 8.3.2026

Soulagement pour la SSR ; la réduction radicale de la redevance est refusée dans les urnes

Rejeté : Initiative populaire « 200 francs, ça suffit! (initiative SSR) »

Mathias Buchwalder

Citation recommandée : Mathias Buchwalder (2026) : Soulagement pour la SSR ; la réduction radicale de la redevance est refusée dans les urnes. *Swissvotes – la base de données des votations fédérales*. En ligne : www.swissvotes.ch. Téléchargé le [date].

Éditeur de ce document : Swissvotes – la base de données des votations fédérales. Année Politique Suisse, Université de Berne, Fabrikstrasse 8, 3012 Bern. www.swissvotes.ch.

HISTORIQUE

Le système de redevance radio-TV indépendant de la possession d'appareils a été introduit après l'acceptation de la Loi sur la radio et la télévision (LRTV) en 2015 (cf. votation no. 595). Le montant de la redevance, qui sert essentiellement à financer les programmes TV et radio de la SSR, a été abaissé à plusieurs reprises autour de 2020 : d'abord de CHF 451 à CHF 365 par ménage et par an, peu avant la votation sur l'initiative No-Billag, qui demandait sa suppression pure et simple (cf. votation no. 617), puis à CHF 335 à partir de 2021. Cela ne suffit pas aux yeux de l'UDC, des jeunes PLR et de l'USAM, qui lancent en mars 2022 l'initiative SSR, demandant la réduction de la redevance à CHF 200 par année pour les ménages, et sa suppression pour les entreprises (depuis 2019, les entreprises réalisant un chiffre d'affaires de plus de CHF 50'000 sont assujetties à la redevance). L'initiative est déposée en août 2023 avec plus de 126'000 signatures valables.

Estimant que la SSR ne pourrait plus remplir sa mission de service public avec la diminution de budget provoquée par l'initiative, le Conseil fédéral s'y oppose. Cependant, il propose par voie d'ordonnance une réduction de la redevance à CHF 300 par an et par ménage, ainsi qu'un relèvement à CHF 1.2 millions du chiffre d'affaires en-dessous duquel les entreprises sont exonérées. Ce contre-projet informel suscite des critiques à l'encontre de son initiateur, le conseiller fédéral en charge des médias Albert Rösti, qui figurait dans le comité d'initiative avant son élection au gouvernement. La gauche y voit notamment une concession excessive faite aux initiant.e.s.

Après des débats nourris sur le rôle du service public audiovisuel, les chambres recommandent le rejet de l'initiative, par 115 voix contre 76 (5 abstentions) au Conseil national et par 37 voix contre 7 (une abstention) au Conseil des Etats. Quelques parlementaires PLR se joignent au groupe UDC pour soutenir l'initiative.

CONTENU

L'initiative demande que la redevance radio-TV soit abaissée de CHF 335 à CHF 200 par an et par ménage. Les entreprises doivent être exonérées du paiement de la redevance. En cas d'acceptation de l'initiative, le Conseil fédéral estime que la SSR ne toucherait plus que CHF 630 millions de la redevance à partir de 2029 – la moitié du montant qu'elle perçoit avant la votation.

CAMPAGNE

Durant les mois précédant la votation, la SSR figure sous les feux de la rampe : les partisan.e.s de l'initiative s'attaquent à ses contenus, notamment en ligne, et à son orientation jugée «trop à gauche» (particulièrement en Suisse alémanique). Considérant qu'elle est active dans des domaines trop éloignés de son mandat et concurrence ainsi les médias privés, ils estiment que la réduction de son budget la poussera à concentrer ses moyens sur sa mission première. Les partisan.e.s sont donc convaincus que le média de service public peut fonctionner avec des moyens restreints. En outre, l'initiative permettrait de soulager financièrement

les ménages, argumente le camp du oui, qui réunit l'UDC, les petits partis de droite, les jeunes libéraux-radicaux et trois sections cantonales du PLR ainsi que l'USAM.

Dans l'autre camp, on combat l'initiative en affirmant qu'elle met en danger la cohésion nationale et la qualité de l'information, dans les régions périphériques en particulier. Un large front de partis (PLR, Centre, PVL, Vert-e-s, PS, etc.) et d'organisations font campagne pour un « média de service public fort », résilient face aux fakes news et à la désinformation. Leur vision – un service public tenant le rôle de rempart face aux puissants intérêts privés – s'oppose à celle des partisan.e.s, qui craignent la proximité entre les médias et l'Etat. En particulier, les milieux culturels et sportifs s'opposent à l'initiative, car ils redoutent une diminution drastique de l'offre de la SSR dans leurs domaines respectifs.

À ce titre, le camp du non bénéficie d'un budget deux fois plus élevé que le camp du oui, selon les chiffres annoncés au Contrôle fédéral des finances (CDF). D'ailleurs, plusieurs observateurs estiment que l'UDC se préserve en vue d'autres échéances (Magnin/Buchwalder 2026). Le budget total annoncé s'établit au-dessus de la moyenne, avec CHF 5.8 millions. En outre, l'initiative bénéficie d'une grande attention médiatique par rapport aux autres objets soumis à votation le même jour, sans pour autant égaler le niveau de l'initiative No-Billag en mars 2018 (Heidelberger/Bühlmann 2026 ; fög 2026).

RÉSULTAT

Le 8 mars 2026, l'initiative SSR est rejetée par 62.0 pour cent des votant.e.s, et par tous les cantons, avec une participation de 55.8 pour cent. Le refus est plus marqué en Suisse romande (67% de non dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel) et dans les villes de Suisse alémanique, la palme revenant à Bâle-Ville avec 71 pour cent de non. Avec 51 pour cent de non, Schwytz affiche le plus faible refus. Deux interprétations du résultat se confrontent. Les opposant.e.s soulignent la confirmation de l'attachement des Suisse.sse.s à la cohésion nationale, à un système médiatique fort et à la SSR, alors que les partisan.e.s considèrent que les citoyen.ne.s ont dit « oui » à une baisse de la redevance à CHF 300 en refusant l'initiative.

D'après l'analyse post-votation VOX (gfs.bern 2026), le soutien à l'initiative a été plus marqué chez les personnes de droite, ayant peu confiance dans les institutions médiatiques, et ayant des opinions libérales ou traditionnelles, mais également chez les personnes plus jeunes, moins instruites et à faible revenu. Les personnes pour l'initiative ont été particulièrement sensibles à l'argument financier. À l'inverse, chez les personnes contre l'initiative, l'argument de la solidarité en faveur des régions linguistiques a été déterminant, portant au-delà des clivages politiques. Le souhait d'une SSR forte et indépendante, ainsi que la qualité et la crédibilité perçue de l'offre ont également été importants.

SOURCES

Buchwalder, Mathias (2025). « *Rétrospective annuelle 2025 : Médias* » dans: Politchronik, Année Politique Suisse, version du 09.06.2026. Online: <https://politchronik.swiss/fr/prozesse/70167>, consulté le 09.06.2026.

fög (2026). *Abstimmungsmonitor zu den Vorlagen vom 8. März 2026, Schlussbericht vom 6. März 2026*. Zurich : Forschungsinstitut Öffentlichkeit und Gesellschaft der Universität Zürich.

gfs.bern (2026). *Analyse VOX mars 2026. Complément d'enquête et analyse sur les votations populaires du 8 mars 2026*. Berne : gfs.bern.

Heidelberger, Anja, et Marc Bühlmann (2026). *APS-Zeitungs- und Inserateanalyse zu den Abstimmungen vom 8. März 2026. Zwischenstand vom 24.2.2026*. Berne : Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft der Universität Bern.

Magnin, Chloé; Buchwalder, Mathias (2026). « *Eidgenössische Volksinitiative «200 Franken sind genug! (SRG-Initiative)» und Gegenvorschlag auf Verordnungsstufe (BRG 24.060) / Initiative populaire fédérale «200 francs, ça suffit! (initiative SSR)» et contre-projet au niveau de l'ordonnance (MCF 24.060)»* dans: Politchronik, Année Politique Suisse, version du 09.03.2026. Online: <https://politchronik.swiss/fr/prozesse/64288>, consulté le 09.06.2026.

Explications du Conseil fédéral sur la votation du 8.3.2026 (brochure explicative). Publiées par la Chancellerie fédérale.

Bulletins officiels du Conseil national et du Conseil des Etats (objet 24.060).

Feuille fédérale : FF 2021 1863. FF 2023 602. FF 2024 1679. FF 2025 2886.